

Communiqué de presse

06/10/2023

SUPPRESSION DE L'ARTICLE 10 DU PROJET DE LOI PLEIN EMPLOI PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE.

L'ADMR, 1^{er} réseau national associatif de service à la personne, EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPÉE PAR CETTE SUPPRESSION, APPELLE A NE PAS ABANDONNER LA CREATION D'UN SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

Mardi 3 octobre dernier, c'est avec consternation que l'ADMR a appris le rejet, par l'Assemblée Nationale, de l'article 10 du projet de loi sur le plein emploi concernant la gouvernance du futur service public de la petite enfance.

Fruit de long mois de travail au sein du comité de filière, et d'une concertation importante des différents acteurs du secteur de la Petite enfance, cet article pose les bases d'une réforme nécessaire et attendue par tous. Bien que cet article ne résolve pas toutes les difficultés auxquelles fait face le secteur, et que beaucoup reste à faire, il constitue le point de départ de nombreuses évolutions à venir. Il donne plus de prérogatives mais aussi d'obligations aux communes, devenant autorités organisatrices, dans le recensement des besoins sur les territoires et la création de nouvelles solutions d'accueil tant attendues par les familles.

Ce sont en effet plus de 200 000 places d'accueil qui doivent être créées pour répondre aux besoins des familles. Ce besoin est d'autant plus prégnant en milieu rural - dans lequel les associations ADMR sont largement implantées - alors que des zones entières sont sans modes d'accueil, poussant les familles à les quitter, accélérant ainsi la désertification de ces territoires. Dans ceux-ci, les communes n'ont souvent pas les moyens, parfois pas la volonté, de soutenir l'ADMR dans le développement de solutions d'accueil, condamnant ainsi des projets pourtant essentiels pour les familles. Les communes doivent être incitées et soutenues dans ce développement.

Ainsi, l'ADMR appelle les députés à ne pas oublier les besoins des enfants, des familles, des professionnels de la petite enfance, des gestionnaires et des collectivités territoriales. Cette réforme doit aboutir rapidement, pour permettre à tous d'avancer vers des solutions pérennes et durables.

L'ADMR en quelques mots... www.admr.org

Créée en 1945, l'ADMR est le 1^{er} réseau national associatif de service à la personne et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire. L'ADMR fédère 2 700 associations locales implantées partout en France. Ses 94 000 collaborateurs dispensent chaque année plus de 92 millions d'heures d'intervention auprès de plus de 720 000 clients (familles, personnes âgées, personnes handicapées, tout public...). L'ADMR propose une large palette de services organisés en 4 pôles : Enfance et Parentalité / Services et soins aux Séniors / Accompagnement du handicap / Entretien de la maison. L'ADMR est présidée par Marie-Josée Daguin ; Thierry d'Aboville en est le Secrétaire général.

CONTACT PRESSE

Agence Profile - Jean-Philippe LECOQC
01 56 26 72 13 - 06 87 08 13 48
jplecocq@agence-profile.com

